NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/966
10 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite à la demande exprimée par le Conseil de sécurité au paragraphe 28 de sa résolution 1088 (1996) en date du 12 décembre 1996. Il présente en résumé les activités déployées jusqu'au 1er décembre 1997 par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon rapport du 8 septembre 1997 (S/1997/694). Il décrit aussi brièvement l'action menée par les organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pendant la même période.

2. La Mission reste dirigée par mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, M. Kai Eide (Norvège), secondé par le chef du Groupe international de police, M. Manfred Seitner (Danemark).

II. ACTIVITÉS DE LA MISSION

Groupe international de police

3. Le Groupe international de police (GIP) dispose d'un effectif de 2 027 membres autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1103 (1997) du 31 mars 1997 (exécution de la sentence arbitral de Brčko) et 1107 (1997) du 16 mai 1997 (tâches supplémentaires définies par la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Londres les 4 et 5 décembre 1996). Le 1er décembre, le GIP disposait de 2 004 contrôleurs de 40 pays différents (voir annexe). Après analyse de l'organigramme du Groupe, il a été décidé de faire disparaître un niveau administratif et d'intégrer les bureaux de district dans les sept bureaux régionaux. Ainsi, les 64 postes du GIP sont dorénavant placés sous l'autorité directe d'un bureau régional. Moins de membres travaillent au siège, mais d'autant plus sur le terrain. Le 1er octobre, le Service de la formation du GIP, qui était installé à Zagreb avec les autres services d'appui de la Mission, a déménagé à Sarajevo, ce qui devrait faciliter et rendre plus efficaces ses activités de formation. Les responsables de la Mission continuent de rechercher les moyens d'améliorer encore le fonctionnement de celle-ci.

4. La Mission a subi un coup tragique le 17 septembre : un hélicoptère affrété par l'ONU s'est écrasé au cours d'un vol en Bosnie centrale. Parmi les

12 passagers qui ont péri dans l'accident se trouvait le chef adjoint du GIP, chargé de la restructuration de celui-ci. Le réaménagement du Groupe s'est poursuivi malgré cette perte. Après la rupture constitutionnelle entre la Présidente installée à Banja Luka et le Gouvernement de la Republika Srpska installé à Pale, mon Représentant spécial et le chef du GIP ont réussi à obtenir le 24 septembre l'accord de la Présidente, Mme Plavšić, à Banja Luka, et du Premier Ministre Kličković, à Pale, sur les "Principes de restructuration de la police en Republika Srpska", aux termes desquels les effectifs de la police de la Republika Srpska seraient allégés et redéployés de manière à opérer conformément aux normes internationales et dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnues.

5. On a également avancé dans la mise en oeuvre de l'accord conclu entre mon Représentant spécial et le Commandant de la Force de stabilisation (SFOR) quant à la "Police spéciale" de la Republika Srpska, dont j'ai parlé dans mon rapport précédent (S/1997/694, par. 8 et 9). Les forces paramilitaires soumises aux contrôles de la SFOR en vertu de l'annexe 1-A de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (voir A/50/790-S/1995/999) ont été démembrées. Le GIP et la SFOR ont constitué un groupe de travail, auquel est représenté le Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska, qui coordonne l'insertion dans les rangs de la police civile régulière des membres de la "Police spéciale" ayant des qualifications requises. Au 17 novembre, les 104 membres de la "Police spéciale" de Doboj avaient reçu les formulaires de demande de mutation et suivi un stage initial d'une journée, première étape de la restructuration. Les unités restantes de la "Police spéciale" feront l'objet d'une nouvelle accréditation en tant qu'éléments distincts dans le cadre du réaménagement des forces de police des autres communes de la Republika Srpska. De nouveaux services sont en cours de création au Ministère de l'intérieur, qui seront chargés de la lutte contre le terrorisme, de la garde des frontières, de la prévention de la criminalité organisée, de la protection des personnalités de marque et de la maîtrise des manifestations publiques.

6. Dans la Fédération, la restructuration de la police a continué de progresser au même rythme. Le processus est maintenant achevé pour l'essentiel dans 7 des 10 cantons de la Fédération. Dans toutes les communes des cantons ethniquement mixtes de Neretva et de Bosnie centrale, les policiers bosniaques et croates effectuent ensemble les patrouilles. Restent encore à pourvoir les postes prévus pour les Serbes et les "Autres groupes". Il n'a pas non plus été possible de résoudre certains problèmes — celui des insignes du personnel en tenue par exemple — à cause surtout de l'intransigeance des Croates. Les négociations se poursuivent sur le partage de l'autorité dans les trois cantons restants entre les ministres cantonaux de l'intérieur (du groupe majoritaire) et leurs adjoints (du groupe minoritaire).

7. Les fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et de la Fédération ont achevé l'opération d'accréditation. Mais l'impossibilité de résoudre la question de la répartition des responsabilités entre le Ministre et son adjoint, et celle du siège que doivent se partager le Ministère et l'Agence d'enquête et de documentation retardent depuis plusieurs mois l'inauguration du Ministère de la Fédération, à cause essentiellement de l'intransigeance des Bosniaques.

8. Le GIP a continué à enseigner aux membres de la police à faire leur métier dans les principes de l'ordre démocratique. Sur les quelque 11 500 policiers de la Fédération, 6 822 ont achevé un stage d'information au cours duquel leur ont été expliqués la restructuration du GIP et les objectifs qu'elle vise. D'autre part, 5 705 policiers ont achevé un stage d'une semaine sur le thème de la dignité humaine, au cours duquel leur a été expliquée la conception moderne du rôle du policier dans une société démocratique. Enfin, 648 policiers ont suivi un stage dit "de transition" de trois semaines, version condensée du cours de l'école de police axée sur les techniques élémentaires. En Republika Srpska, 2 955 policiers, sur les 8 500 prévus, ont achevé le stage d'information et 900 celui consacré à la dignité humaine. Le stage de transition devrait y commencer en janvier 1998.

9. En même temps qu'il mène ses activités de formation, le GIP aide la police locale à restaurer ou à faire se développer de bonnes écoles de police. Parallèlement à un projet que la Fédération est en voie de réaliser, il élabore un programme d'études de six mois à l'intention de la police de la Republika Srpska, cherche un financement pour une bibliothèque et des cours de formation à l'intention des enseignants qui seraient dispensés dans une capitale européenne, et s'occupe de restaurer les installations de l'école de police de la Republika Srpska.

10. L'amélioration des rapports de collaboration entre le GIP et la police locale des deux entités a facilité la mise en oeuvre de la politique relative aux points de contrôle (voir S/1997/468, par. 5). À la fin du mois d'août, le nombre de points de contrôle autorisés était déjà passé de plus de 300 à 15 par jour. À l'heure actuelle, une dizaine seulement de points sont autorisés en moyenne dans les deux entités. Depuis l'adoption de cette politique en mai 1997, la SFOR a participé à l'élimination de 34 des 119 points de contrôle illégaux qui ont été supprimés. Cette évolution est favorable à la liberté de circulation dans les entités elles-mêmes et de mouvement entre elles. Mais elle n'est qu'un aspect de la stratégie générale de facilitation de la circulation. L'adoption et l'introduction d'une plaque d'immatriculation commune à partir du 31 décembre 1997, ordonnée par la Réunion ministérielle du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue à Sintra (Portugal) le 30 mai 1997 (voir S/1997/434, annexe), est aussi un progrès considérable.

11. Depuis le mois d'août, le GIP a lancé avec la SFOR un programme de recensement actif des armes détenues par les postes de police locaux, en vue de s'assurer que les policiers ne disposent pas de plus de matériel que ne l'exigent leurs fonctions dans leur localité, à savoir une arme d'épaule pour 10 agents et une arme de poing par personne. Entre le 20 août et le 30 novembre, il a été procédé à 563 inspections. Des armes illégales ont été découvertes dans 121 cas (49 en Republika Srpska et 72 dans la Fédération). Parmi le matériel confisqué, on compte 295 armes de poing, 3 509 armes d'épaule, 25 lance-grenades ou lance-roquettes, 1 351 grenades et plus de 504 000 cartouches.

12. Le GIP a collaboré étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la SFOR pour organiser les élections municipales tenues les 13 et 14 septembre, et les élections à l'Assemblée de la Republika Srpska tenues les 22 et 23 novembre. L'approbation du dispositif de sécurité

prévu a été obtenue des autorités de la Fédération et de la Republika Srpska avant la consultation. Le jour du scrutin, le GIP et la SFOR ont surveillé le passage des électeurs à travers la ligne de démarcation interentités, et contrôlé leurs déplacements dans la Fédération. Les forces locales de police ont maintenu l'ordre, généralement sans difficulté. Après l'annonce des résultats du scrutin municipal, le GIP a travaillé avec l'OSCE et les autorités locales à l'élaboration du dispositif de sécurité des sessions inaugurales des conseils municipaux. Au 1er décembre cependant, 15 conseils municipaux seulement sur 136 avaient rempli les conditions leur permettant d'être définitivement confirmés par l'OSCE; 9 conseils n'en avaient encore rempli aucune.

Activités connexes

13. Pour accomplir sa mission, le GIP doit compter sur l'appui et la collaboration des autres divisions de la MINUBH. Les spécialistes des affaires civiles ont continué de conseiller et de soutenir le GIP sur le terrain et de fournir des services politiques à l'ensemble de la Mission.

14. Pendant les élections municipales de septembre et les élections à l'Assemblée de la Republika Srpska de novembre, les spécialistes des affaires civiles présents sur le terrain ont collaboré étroitement avec le GIP et la SFOR pour résoudre les contretemps et problèmes qui se présentaient en grand nombre, concourant ainsi à mitiger des tensions qui auraient pu dégénérer en perturbations graves de l'ordre public. La Division continue de s'activer sur le plan régional et national pour qu'il soit donné suite aux résultats des élections municipales.

15. La Division des affaires civiles a également travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant à l'introduction d'une plaque d'immatriculation unique pour la Bosnie et l'Herzégovine. À Brčko, elle a aidé le responsable à rédiger les ordonnances portant création d'une force de police polyethnique. Elle a également soutenu dans tout le pays les activités tendant à restaurer la confiance entre les communautés.

16. En octobre, l'organigramme et les procédures de travail du Bureau des droits de l'homme et de la Mission ont été mis définitivement au point. Le Bureau compte 120 contrôleurs du GIP et 10 fonctionnaires civils, répartis dans les sept unités régionales avec au moins un spécialiste des droits de l'homme par poste. Au siège, une petite équipe se charge de la coordination d'ensemble. Le Bureau collabore étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et leurs efforts sont eux-mêmes coordonnés avec ceux des autres institutions qui s'occupent des droits de l'homme, par l'intermédiaire essentiellement du Centre de coordination pour les droits de l'homme du Bureau du Haut Représentant.

17. Le Bureau des droits de l'homme a pour fonction principale de faire procéder aux enquêtes du GIP sur les violations des droits de l'homme par les services chargés de l'application des lois. À la suite de la grande enquête menée sur la réaction de la police croate aux actes d'intimidation visant les Bosniaques de retour à Jajce en août 1997 (voir S/1997/694, par. 17), le chef et

le chef adjoint de la police de cette commune ont été radiés et une procédure disciplinaire a été engagée contre eux et contre huit autres policiers.

18. Le Service juridique de la Mission a collaboré avec le Conseil de l'Europe et d'autres organes internationaux à la réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale de la Fédération. Ce travail a été essentiellement consacré aux procédures pénales applicables aux activités de la police, mais il a également porté sur les procédures des tribunaux pénaux.

19. Soucieux d'élargir la diffusion des programmes de la radio des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Bureau de la presse et de l'information de la Mission a collaboré avec des associations d'étudiants bosniaques en vue de créer à Sarajevo, une station de radio indépendante, avec l'aide financière de l'Union européenne, de l'OSCE et d'un certain nombre de gouvernements. Le Bureau collabore aussi à Banja Luka avec les organisations non gouvernementales locales en vue d'y créer une autre station de radio indépendante. Il est prévu que ces deux stations échangeront des programmes et émettront sur une même fréquence sur la plus grande partie du pays. Outre qu'elle s'attache à faire connaître les activités des Nations Unies, la Mission participe aux travaux du Groupe consultatif sur les médias, organe directeur principal que le Haut Représentant a mis en place pour faire appliquer les décisions concernant les médias.

20. Le Groupe du Fonds d'affectation spéciale a participé à la restauration des services médicaux spécialisés à Sarajevo. Il cherche actuellement à élargir le mandat du Fonds "Impact rapide", de sorte qu'il puisse financer les projets visant à suppléer les carences de l'"infrastructure sociale" de Sarajevo.

Centre d'action antimines

21. Le Centre d'action antimines compte actuellement 120 démineurs entraînés, à Banja Luka, Tuzla et Mostar, et 40 autres à Bihać, où ils opèrent sous le couvert d'un contrat conclu entre la Mission et une organisation non gouvernementale, Handicap International. Il y a actuellement en Bosnie-Herzégovine environ 750 démineurs civils au service de programmes financés par la Commission européenne, la Norwegian People's Aid, le Centre lui-même et la Banque mondiale. Le Centre a achevé 23 opérations de déminage d'urgence. Au 30 novembre, le terrain sondé et nettoyé, selon les indications données au Centre en 1997 par toutes les organisations qui participent au programme de déminage, atteignait cinq km2 environ.

22. La base de données sur les champs de mines du Centre contient actuellement 18 027 fiches de zone détaillées. Les informations disponibles sont vérifiées et reportées sur des cartes à grande échelle, pour être mises à la disposition des équipes de déminage relevant de diverses organisations. Cette base de données est constamment enrichie.

23. Le 15 octobre 1997, un mémorandum d'accord relatif au Plan de déminage de l'ONU a été signé par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Le 30 octobre, celui-ci a souscrit aux principes de déminage convenus, applicables à compter du 1er janvier 1998. Des entretiens approfondis ont actuellement lieu entre la Commission de déminage de

Bosnie-Herzégovine, les gouvernements de l'entité et le Comité des donateurs coprésidé par la Mission et le Bureau du Haut Représentant. Il s'agit de s'entendre sur les dispositions administratives qui doivent être convenues entre le Centre d'action antimines et ses homologues de l'entité, et d'achever ainsi la mise en place des structure de déminage prévues dans les Conclusions de la Conférence de Londres de décembre 1996. Le Programme des Nations Unies pour le développement a établi un descriptif de projet, qui sera soumis à la signature du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine aux termes duquel celui-ci recevra des concours financiers et techniques pour exécuter le Plan d'action antimines en 1998.

III. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

24. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué d'aider le Rapporteur spécial à s'acquitter de son mandat en l'informant de l'évolution de la situation et en intervenant pour son compte auprès des autorités locales. Il a aussi poursuivi ses efforts relatifs à la réforme du système judiciaire de la Bosnie-Herzégovine. Les activités dans ce domaine comportaient notamment la réalisation et la coordination d'activités de suivi des procès, la fourniture de services spécialisés en matière de droits de l'homme à l'équipe d'experts pour la réforme de la justice pénale, le soutien d'un projet relatif à un institut de formation judiciaire et la réalisation d'un projet visant à mettre à la disposition des suspects les services d'avocats ayant une bonne connaissance du droit international en matière de droits de l'homme. En outre, le Haut Commissariat a continué d'observer la pratique suivie pour les nominations de juges, en particulier dans la Fédération, pour vérifier la conformité aux normes applicables en matière de droits de l'homme.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

25. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de mettre l'accent sur les projets ayant trait à la santé et à l'éducation. Dans le secteur de la santé, il concentre ses activités sur la formation professionnelle. Dans le domaine de l'éducation, il a étendu à la Republika Srpska son projet relatif à la prise de conscience du danger des mines et a lancé un programme de formation portant sur le développement des services sociaux en faveur de l'enfance, à l'intention des agents de service social. Pour la première fois, les autorités sectorielles et des experts techniques des deux entités se sont concertés lors d'un examen à mi-parcours des activités de l'UNICEF pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les services en faveur de l'enfance, analyser les stratégies et proposer des éléments à inclure dans un programme de travail futur. Les ministres de la santé des deux entités étaient les coprésidents de cette réunion.

Programme des Nations Unies pour le développement

26. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de développer ses activités dans le contexte du cadre de coopération avec la Bosnie-Herzégovine, en privilégiant les programmes de développement multisectoriels ayant leur assise dans la région et étayés par des projets

sectoriels nationaux appropriés ainsi qu'une assistance pour l'élaboration des politiques. Ces programmes intégrés ont pour objet de faire en sorte que les activités de relèvement portant sur le logement et l'infrastructure sociale soient associées aux efforts de développement communautaire afin d'encourager la cohésion sociale pour créer un environnement propice à la réintégration, dans des conditions aussi bonnes que possible, des réfugiés et personnes déplacées de retour dans le pays.

27. Le PNUD a commencé à préparer les projets de la nouvelle phase du programme de déminage pour la Bosnie-Herzégovine, qui sera financée à l'aide des contributions versées à un fonds d'affectation spéciale géré par le PNUD. Le projet vise à faciliter le transfert de la responsabilité générale du Plan d'action antimines aux instances nationales et à celles des entités.

Programme alimentaire mondial

28. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a achevé son programme de reclassification des bénéficiaires en Bosnie-Herzégovine. Le nombre de personnes qui bénéficient actuellement d'une aide alimentaire fournie par l'intermédiaire du PAM s'établit à 586 518 et restera constant pendant tout l'hiver. Entre le printemps et le dernier trimestre de 1998, il y aura une nouvelle réduction progressive du nombre des bénéficiaires. Pendant la période de transition, l'aide directe allant en diminuant, le PAM a concentré de plus en plus ses efforts sur l'aide aux activités de relèvement de faible envergure et de courte durée.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

29. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a poursuivi ses efforts visant à donner effet à l'annexe 7 de l'Accord de Dayton. On estime que, depuis le début de l'année, quelque 150 000 réfugiés et personnes déplacées ont regagné leurs foyers en Bosnie-Herzégovine, dont 100 000 venant de pays d'asile.

30. Le développement de l'initiative Villes ouvertes s'est poursuivi sans relâche pendant la période considérée et le HCR a reconnu six villes ouvertes cette année : Konjic, Busovača, Vogošća, Bihać, Goražde et Kakanj. Ces collectivités, qui ont démontré qu'elles étaient prêtes à accepter le retour de membres des minorités, doivent bénéficier immédiatement d'une assistance internationale.

31. Une coopération étroite avec le PNUD et le Centre d'action antimines a permis de mettre au point une stratégie de déminage commune, qui devrait se traduire par une approche davantage axée sur les zones où se trouvent des points de retour, en particulier les Villes ouvertes, pendant l'année 1998. Étant donné que la création d'emplois devrait beaucoup contribuer à réduire le chômage et à faciliter le retour définitif et la réintégration des réfugiés et personnes déplacées, le HCR coopère étroitement avec le projet Initiatives locales de la Banque mondiale.

32. Pendant la période considérée, une assistance aux fins de rapatriement (logement et transport) a continué d'être fournie dans toute la Bosnie-

Herzégovine, une assistance spéciale étant prévue pour les personnes extrêmement vulnérables (personnes âgées, handicapés, orphelins) et les personnes résidant dans des centres.

Organisation internationale du Travail

33. Les activités de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont été axées sur trois projets : ouverture d'un centre de formation pour adultes dans le canton de Unsko-Sanski, en mettant l'accent sur la formation aux divers métiers du bâtiment à l'intention des manoeuvres au chômage les plus vulnérables; formation aux divers aspects du métier d'électricien à l'intention de manoeuvres non qualifiés et semi qualifiés au chômage dans le canton de Goražde, et inauguration d'un centre de promotion du commerce dans la région de Brčko pour encourager le développement de microentreprises.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

34. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) poursuit son action visant à faire face aux besoins d'urgence dans le secteur agricole en Bosnie-Herzégovine. Les services actuellement fournis comprennent l'évaluation des besoins, la collecte et le traitement de données, des activités de coordination et de liaison, la fourniture d'intrants, l'identification, l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de projets, des services d'assistance technique et de renforcement des capacités, la production de semences spécialisées, le contrôle de la qualité des semences et des échanges interentités portant sur des interventions dans le secteur de l'agriculture.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

35. Dans le domaine de l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a centré ses activités sur un projet, financé par le PNUD, de renforcement de la capacité d'administration et de planification dans le canton de la Bosnie centrale et au Ministère fédéral de l'éducation et de la culture, sur l'élaboration de projets relatifs aux établissements scolaires et l'achèvement des travaux concernant un établissement d'enseignement primaire à Žegar (Bihać), et sur l'établissement d'un rapport détaillé concernant la reconstruction d'établissements scolaires dans les deux entités. Dans le cadre de ses programmes relatifs à l'héritage culturel, l'UNESCO continue de consacrer une attention particulière à Mostar et la restauration du minaret de la mosquée historique de Čejvan Čehaja est presque achevée. L'UNESCO a également coopéré avec le Groupe international de police pour assurer la protection de lieux de culte dans le canton 10, à la suite du bombardement de la mosquée historique de Tomislavgrad.

Organisation mondiale de la santé

36. Pendant le dernier trimestre, la participation aux activités sanitaires interentités s'est intensifiée, l'accent étant principalement mis sur la formation, dans le cadre du projet Paix et santé de l'OMS.

37. Plusieurs sujets de préoccupation demeurent néanmoins dans le secteur de la santé. De très nombreux refus de dispenser des services aux minorités ont été

signalés dans la Republika Srpska, de même que dans des communautés divisées de la Fédération, par exemple à Mostar. La position de l'OMS est que les normes sanitaires de base doivent prendre le pas sur toutes les considérations d'ordre politique.

Banque mondiale

38. La mission de la Banque mondiale en Bosnie-Herzégovine poursuit l'exécution du programme de redressement économique approuvé à la Conférence de Bruxelles en décembre 1995. La Banque aide en outre la Bosnie-Herzégovine à apporter des réformes au système économique afin d'asseoir la croissance économique sur une base durable et d'accélérer le passage à l'économie de marché. À ce jour, des ressources d'un montant total de 408 millions de dollars ont été mobilisées en faveur de 18 projets et la Banque gère en outre un fonds de 150 millions de dollars pour le cofinancement de ces projets, ce qui porte la valeur totale des projets élaborés par la Banque mondiale qui sont actuellement en cours d'exécution à près de 1,5 milliard de dollars. À la fin de septembre, 2 184 contrats devant être financés à l'aide de fonds gérés par la Banque mondiale avaient été conclus, pour une valeur de 320 millions de dollars.

39. La Banque a réussi à mobiliser des ressources considérables pour reconstruire des habitations dans les zones cibles du HCR et pour mettre en oeuvre des programmes de création d'emplois et autres programmes de développement de l'infrastructure. La Banque mondiale et le PNUD exécutent des programmes étroitement coordonnés, qui ont un important effet multiplicateur sur les activités du PNUD et permettent à ce dernier d'apporter une contribution particulièrement précieuse aux efforts de reconstruction entrepris sous l'égide de la Banque mondiale.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

40. Le Bureau de Sarajevo, l'un des trois bureaux de liaison établis par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, est une antenne de la Section des enquêtes du Bureau du Procureur à La Haye. Assurant la liaison entre le Bureau du Procureur, les autorités locales et les organismes internationaux, le Bureau est notamment chargé de procéder à des enquêtes sur les crimes de guerre commis en Bosnie-Herzégovine. Au cours des deux derniers mois, l'activité du Tribunal s'est intensifiée, principalement du fait que le procès d'un important gradé de l'armée croate vient de commencer et en raison de l'arrestation et de la détention de 10 accusés croates.

IV. OBSERVATIONS

41. Pendant la période considérée, des progrès ont été accomplis sur la voie de la mise en oeuvre de l'Accord-cadre, principalement dans des secteurs qui intéressent directement le fonctionnement de la MINUBH : mise en place de forces de police communes bosniaques-croates dans les deux cantons mixtes de la Fédération, lancement d'un programme complet de restructuration de la police en Republika Srpska et nomination d'une équipe dirigeante polyethnique pour la police dans la ville de Brčko, où la situation est particulièrement délicate. Ces progrès en sont toutefois au stade préliminaire et sont encore fragiles : la Mission devra continuer de s'employer à développer les capacités nécessaires

pour faire en sorte que les activités de police soient menées conformément à des normes acceptables sur le plan international. Renforcer les capacités de la police locale et du Ministère de l'intérieur de chaque entité est un élément important d'une stratégie plus vaste consistant à consolider la paix de façon durable en Bosnie-Herzégovine.

42. La restructuration des forces de police doit s'accompagner d'une réforme du système judiciaire en général et le mandat actuel du Groupe international de police comprend le contrôle, l'observation et l'inspection non seulement des activités liées au maintien de l'ordre et des installations et services correspondants, mais aussi des organisations, structures et activités judiciaires connexes. La MINUBH, le Conseil de l'Europe et le Bureau du Haut Représentant ont coopéré aux efforts de réforme du code de procédure pénale de la Fédération. Toutefois, faute de ressources et de personnel qualifié, il n'a pas encore été possible d'entreprendre une gamme plus large d'activités en rapport avec la réforme du système judiciaire dans les deux entités. J'ai proposé au Haut Représentant et aux membres du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix que la MINUBH coopère avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations en vue de développer ses opérations de sorte que les efforts faits sur le plan international pour réformer le système judiciaire et le système pénal aillent de pair avec l'action visant à améliorer le fonctionnement des forces de police locales. Il est évident que la réforme de la police, du système judiciaire et des prisons doit être abordée de façon intégrée si l'on veut créer, pour le maintien de l'ordre, un environnement équitable et non discriminatoire.

43. Un autre problème qui mérite de retenir l'attention est celui de la perte de revenus que représentent pour l'État la délinquance économique, d'autant plus que celle-ci enrichit essentiellement les forces opposées au processus de paix. Des enquêtes réalisées par la Commission européenne ont mis en lumière l'ampleur de la délinquance financière, de la contrebande et autres opérations illicites en Bosnie-Herzégovine. Les liens entre ces activités et les structures politiques, policières et judiciaires des trois communautés ont été établis et font actuellement l'objet d'un débat public dans le pays. Dans le cadre plus large des efforts entrepris pour accroître le professionnalisme et la transparence dans la fonction publique, le GIP a l'intention de coopérer avec les ministères des deux entités de sorte qu'ils soient mieux en mesure de déceler la délinquance financière, qui corrompt les institutions publiques, et de la réprimer. La MINUBH est prête à commencer à former les forces de police des entités à la détection de la délinquance financière, de la contrebande et de la corruption et à apporter son aide pour mettre en place des unités spéciales de lutte contre la corruption. La surveillance étroite des activités des forces de police par le GIP s'étendra également à cet aspect du respect de la loi. J'ai informé le Haut Représentant et les membres du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix de mes vues à ce sujet.

44. Pour mener à bien les tâches que je viens de proposer dans les domaines de la réforme judiciaire et de la délinquance économique, la MINUBH aura besoin de ressources humaines et financières plus importantes. Les services d'un certain nombre d'experts de la délinquance financière, de la contrebande et de la corruption seront requis pour former deux équipes de formateurs qui coopéreront

avec les entités. Il faudra aussi faire appel à des experts spécialisés pour la réforme de la justice pénale ainsi que l'élaboration d'un système judiciaire et d'un système pénal modernes. La MINUBH verra de quelle manière la structure actuelle du GIP pourrait être modifiée pour lui permettre d'axer comme il se doit ses travaux sur ces domaines d'activité, comme on l'a déjà fait pour le secteur des droits de l'homme.

45. Après deux années d'expérience concernant les arrangements complexes prévus par l'Accord-cadre et le rôle de la MINUBH tel qu'il est défini dans l'annexe 11 de l'Accord, la répartition des tâches, en particulier entre la MINUBH et la force de stabilisation (SFOR), est clairement établie et donne des résultats satisfaisants. Grâce au ferme appui qu'a apporté sans discontinuer le SFOR, les contrôleurs non armés du GIP ont été en mesure d'accomplir avec succès les tâches confiées à la MINUBH. Les progrès enregistrés ne sont pas négligeables, mais il reste encore beaucoup à faire. L'Organisation des Nations Unies est prête à continuer de jouer le rôle qui lui revient dans cet effort, c'est pourquoi je recommande la prorogation du mandat de la MINUBH pour une nouvelle période de 12 mois. Je dois toutefois rappeler que la présence des contrôleurs du GIP est fonction de l'existence d'arrangements adéquats en matière de sécurité, celle-ci ne pouvant à l'heure actuelle être assurée que par une force militaire internationale crédible.

46. Je tiens à rendre hommage aux femmes et aux hommes de la MINUBH qui ont accompli leur importante mission avec courage et efficacité. Un hommage particulier doit être rendu aux 12 femmes et hommes du GIP et du Bureau du Haut Représentant qui, victimes d'un accident d'hélicoptère, ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions.

47. M. Kai Eide, mon Représentant spécial, a dirigé la mission avec dynamisme et de façon exemplaire; je lui en suis très reconnaissant. Le Conseil de sécurité a déjà été informé que M. Eide reprendra ses fonctions auprès de son gouvernement le 15 janvier 1998, et que j'ai décidé de nommer Mme Elizabeth Rehn pour lui succéder.

ANNEXE

Composition du Groupe international de police au 1er décembre 1997*

Allemagne	166
Argentine	43
Autriche	39
Bangladesh	31
Bulgarie	33
Canada	30
Chili	31
Danemark	39
Égypte	34
Espagne	54
Estonie	9
États-Unis d'Amérique	189
Fédération de Russie	36
Finlande	23
France	137
Ghana	86
Grèce	13
Hongrie	36
Inde	143
Indonésie	18
Irlande	35
Islande	3
Italie	23
Jordanie	156
Malaisie	46
Népal	43
Nigéria	19
Norvège	24
Pakistan	95
Pays-Bas	55
Pologne	40
Portugal	60
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	60
Sénégal	32
Suède	50
Suisse	4
Tunisie	3
Turquie	27
Thaïlande	3
Ukraine	36
Total	2 004

* Le nombre de contrôleurs de la police civile peut varier en raison des relèves.